

**MANAGING COVID FUNDS
COUNTRY BRIEF**

TOGO

INTRODUCTION

Note sur la redevabilité budgétaire liée à la COVID

La pandémie de COVID-19 a eu un impact énorme sur l'Afrique de l'Ouest et le Togo a également ressenti ses impacts. Le premier cas a été enregistré le 6 mars et le 21 mars, le gouvernement avait fermé sa frontière pour ralentir la propagation du virus. Le gouvernement avait introduit 5 séries de mesures budgétaires d'urgence (EFPP) entre avril et juillet 2020 pour venir en aide aux personnes qui sont négativement touchées par la pandémie et maintenir l'économie à flot. La série de mesure la plus importante était un ensemble de mesures qui ont été introduites entre le 11 mai et le 4 juin 2020, étant donné que les ordonnances ultérieures ont reconduit ou consolidé ces mesures (voir par exemple l'[Ordonnance 2020/003](#) portant prorogation des mesures relatives à la gestion de la COVID- 19 prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (3 juillet 2020), ou l'[Ordonnance No2020-005](#) du 30 juillet 2020 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2020 et relative aux mesures d'accompagnement d'ordre fiscal et douanier liées à la pandémie du Coronavirus (Covid-19), 30 juillet 2020). Cette série de mesures comprenait :

- La création d'un fonds de riposte et de concours solidaire COVID (fonds complémentaire ??) [« Fonds de Concours »] ([Ordonnance N.2020-002 portant création d'un Fonds de Concours de Riposte et de Solidarité COVID-19](#)), en date du 11 mai 2020.
- Un transfert monétaire national aux populations vulnérables, dénommé « Novissi » ([Décret N.2020-037/PR du 18/05.2020](#)), publié au Journal Officiel le 28 mai 2020.
- Un décret renonçant au paiement des pénalités pour retard d'exécution des marchés publics et délégations de service public ([Décret N.2020-046/PR du 4 juin 2020 portant dispense de paiement des pénalités de retard exécution des marchés publics et délégations de service public](#)), publié le 12 juin 2020.

Ainsi que les décrets d'application, tels que :

- Le décret N° 2020-015/PR DU 30 MARS 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la coordination nationale de gestion de la riposte de Covid-19
- Le décret N° 2020-053/PR fixant les modalités de gestion du fonds de concours de riposte et de solidarité Covid-19

Le fait de répondre de manière ouverte et redevable à la pandémie n'est pas seulement un moyen pour le gouvernement de montrer son engagement en faveur du bien-être de ses citoyens : les budgets ouverts apportent des [avantages](#) économiques concrets, allant de la réduction des risques de corruption à la garantie de résultats plus équitables et efficaces. En d'autres termes, les raccourcis et les limitations ne sont ni nécessaires ni inévitables. Même lors de crises terribles, la redevabilité peut fonctionner si chacun joue sa partition dans un effort ouvert et concerté. Une réponse urgente et rapide ne doit pas se faire au détriment de la redevabilité.

À ce titre, des partenaires de la société civile de 120 pays, dont le Togo, ont collaboré avec le Partenariat Budgétaire International (IBP) pour entreprendre une évaluation rapide des « trains de mesures budgétaires d'urgence » —des ensembles d'initiatives politiques comme le plan de relance adopté au Togo, visant à aborder l'impact de l'urgence COVID-19 – dans la période de mars à septembre 2020, dans le but d'identifier comment les pays peuvent s'améliorer pendant et après la crise.

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Le Togo s'est distingué par sa pratique innovante de prise en compte des considérations liées au genre dans les mesures de riposte, mais la transparence et les opportunités d'engagement des citoyens sont restées faibles : Les résultats de notre évaluation au Togo révèlent que la transparence en ce qui concerne la série de mesures budgétaires d'urgence était minimale. Cependant, une bonne pratique qui a été notée était le fait que le gouvernement avait ventilé les données par sexe pour les initiatives politiques clés. Cela place le Togo dans le groupe de seulement 3 pays (sur les 120 interrogés) qui ont pris en compte l'impact sur le genre dans l'élaboration des politiques et les considérations budgétaires dans sa riposte contre la COVID. Les principaux points à retenir sont les suivants :

1. Le gouvernement n'a pas partagé suffisamment d'informations budgétaires permettant aux OSC et aux citoyens de faire le suivi des séries de mesures budgétaires d'urgence mises en place.

La transparence dans la mise en œuvre permet de comprendre comment les mesures ont été mises en œuvre et ce qui a été réalisé. Le manque de rapports publics sur la mise en œuvre des plans de relance et des initiatives de politiques connexes entrave les efforts visant à tenir le gouvernement redevable de l'efficacité de sa réponse à la crise. Même si, sur le papier, l'ISC peut disposer d'un mandat suffisamment large et d'un pouvoir discrétionnaire total pour auditer les mesures budgétaires d'urgence, aucune information n'a été publiée sur les plans d'audit et aucun rapport d'audit n'a été publié au cours de notre période d'évaluation. Il était donc difficile d'avoir une image complète du montant dépensé et de savoir s'il avait réellement atteint ses bénéficiaires visés, tels que les employés qui ne pouvaient pas travailler en raison de la pandémie.

2. La participation du public à la formulation et à la mise en œuvre de la riposte était inexistante. Il n'y a eu aucune contribution du public, en particulier des personnes les plus touchées par la crise.

Le public n'a pas été impliqué dans la formulation et le suivi des mesures d'intervention d'urgence. Les citoyens n'ont donc pas eu leur mot à dire dans les décisions sur la définition des priorités pendant la pandémie et le gouvernement a été de ce fait privé de contributions qui auraient pu fortement améliorer l'efficacité de ses actions.

Les contributions des citoyens peuvent s'avérer très utiles, en particulier par rapport aux mesures et les politiques qui les affectent directement. La pandémie a montré qu'il n'y a pas de solution « passe-partout » aux besoins des populations et le fait qu'une seule entité prenne toutes les décisions pour un groupe diversifié de personnes n'est pas efficace. Les contributions du public donnent aux pouvoirs publics des informations-clés sur ce que le citoyen moyen vit en ces temps de turbulence et sur la façon dont ses besoins peuvent être satisfaits.

3. Dans certaines de ses mesures de riposte, le gouvernement a pris en compte l'impact de la pandémie sur le genre.

Une bonne pratique qui a été notée était que le gouvernement avait mis en place un programme de transfert monétaire qui donnait plus d'argent aux femmes qu'aux hommes. Le Togo était l'un des trois pays sur les 120 pays que nous avons interrogés qui ont intégré la dimension genre dans les mesures de riposte. Cela montre que le gouvernement est conscient de la façon dont la pandémie affecte les femmes de manière disproportionnée.

Selon une [étude récente de McKinsey and Company](#), les emplois des femmes sont 1,8 fois plus vulnérables à cette crise que les emplois des hommes. Leur rapport indique que les femmes représentent 39% de l'emploi mondial mais représentent 54% des pertes d'emplois au niveau mondial. Ces résultats sont essentiels pour comprendre l'impact disproportionné de cette pandémie sur les femmes. Le programme de transferts monétaires du Togo est un bon début pour une budgétisation plus inclusive – en s'adressant à ceux qui sont dans les communautés marginalisées.

RECOMMANDATIONS

Redevabilité au-delà de la crise

Les pratiques identifiées dans les conclusions ont été mises en évidence dans le contexte de la crise de la COVID, mais elles sont cruciales à tout moment, à chaque étape d'un processus budgétaire ordinaire, bien au-delà de cette crise ou de toute autre crise. Il est crucial d'atteindre des niveaux suffisants de transparence, de participation et de contrôle sur le long terme pour assurer à la fois la redevabilité et une utilisation efficace et équitable des ressources, et placer un pays dans une position beaucoup plus confortable pour faire face à tout choc/crise futur.

Sur la base de nos conclusions, nous pensons qu'il est impératif de prendre des mesures immédiates sur un ensemble de mesures pour remédier aux lacunes en matière de redevabilité par rapport aux séries de mesures budgétaires et politiques dans le contexte de la Covid-19, à la fois pendant la crise et au-delà. En plus des mesures immédiates, il est important d'asseoir les bases pour la transparence et la participation en dehors des périodes de crise qui peuvent être maintenues pendant une urgence.

À la lumière de cela, nous appelons le gouvernement à travailler avec la société civile pour prendre les mesures suivantes :

Recommandation N° 1 Agir maintenant pour renforcer la redevabilité dans les réponses en cours à la crise de la COVID-19.

- Publier des rapports d'étape mensuels sur la mise en œuvre des mesures contenues dans les séries de mesures budgétaires d'urgence.
- Inviter des représentants de la société civile à se présenter aux audiences budgétaires liées à la mise en œuvre des mesures anti-COVID ; de plus, étant donné le fait que la pandémie est loin d'être terminée, les inclure – et en particulier les plus touchés par la pandémie – dans les discussions de planification et de budgétisation pour renforcer les mesures d'accompagnement existantes et en concevoir de nouvelles.

Recommandation N°2. Renforcer les capacités et les systèmes de base de la redevabilité dans le cycle budgétaire annuel, afin de mieux se préparer aux crises futures.

- Partager largement et clarifier davantage – à l'endroit du grand public – le cadre juridique et réglementaire pour préciser les rôles, les responsabilités et les approches à adopter en temps de crise, par exemple dans les domaines de la gestion des ressources, des passations de marchés, du contrôle et de la participation.
 - Par exemple : L'arrêté no. 113/202/MSHP/CAB portant Commission spéciale de passation des marchés publics et l'arrêté no.0 2020-064/PM/RT relatif au comité de gestion du matériel et de l'équipement de riposte contre la pandémie de la COVID-19 ont permis d'opérationnaliser les politiques mises en place pour faire face à la pandémie ; mais ils n'étaient pas disponibles en ligne ou facilement identifiables.
- Exploiter les plans de réforme existants et l'assistance technique externe connexe, tels que le Plan National de Développement (PND), le programme multi-donateurs PAGE (Programme d'Appui à la Gouvernance Economique) qui comprend des activités visant à renforcer la redevabilité du gouvernement et à travailler avec les organisations de la société civile pour y parvenir.

RECOMMANDATIONS

Recommandation N°3 : S'appuyer sur des pratiques innovantes pour rendre les budgets plus équitables et réactifs.

- Intégrer et étendre les innovations apparues pendant la crise de la COVID-19 au programme Novissi dans le processus budgétaire ordinaire. Cela pourrait placer le Togo à l'avant-garde de la budgétisation sensible au genre et servir d'inspiration et de conseils pratiques pour les pays qui voudront peut-être suivre le pas à l'avenir.

Cette recherche sur la redevabilité budgétaire liée à la COVID est le dernier ajout à l'Enquête sur le Budget Ouvert, une évaluation plus large de l'ouverture budgétaire transnationale, qui couvre actuellement 120 pays et à laquelle le Togo participe pour la première fois. L'IBP n'a donc pas d'historique d'intervention dans le pays, y compris des liens solides avec les différentes parties prenantes et une compréhension approfondie de leurs priorités et de la réforme de l'ouverture budgétaire. Mais nous espérons que ces recommandations et réflexions initiales constitueront un point de départ utile pour de futures conversations.